

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOT ET GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE SUR LOT  
COMMUNE DE PENNE D'AGENAI  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS**

**ARRÊTÉ N° 124/2026**

**Libertés publiques et pouvoirs de police : Police municipale  
Objet : Occupation du domaine public  
Penn'Art 2026**

**Monsieur le Maire de Penne d'Agenais,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande d'occupation du domaine public formulée par Madame Sandrine PICHAYROU, Présidente de l'association « Les Trois Portes » afin d'organiser « Penn'Art »

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité nécessaire du public ;

**ARRETE :**

**Article 1** : Madame Sandrine Pichayrou, présidente de l'association « Les Trois Portes », est autorisée à organiser « Penn'Art » sur le domaine public les 25 et 26 juillet 2026.

**Article 2** : Le boulevard de l'Horizon (D159) sera fermé à la circulation entre le n°1 et la porte de Ferracap, de 17h à 1h du matin ces deux jours. Seuls les riverains pourront circuler entre le n°7 et la porte de Ferracap pour accéder à leur domicile.

**Article 3** : Madame Pichayrou assurera la sécurité de l'événement et remettra le domaine public en état après son utilisation.

Fait à Penne d'Agenais, le 06/07/2026



**Le Maire,**

**Arnaud DEVILLIERS**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*